

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché public "Acquisition de places de football" - Signature du marché

N° : VA_DEC2020_290
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société LOSC Lille, domiciliée à CAMPHIN EN PEVELE (59780) l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'acquisition de places de football.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est de 51 975 € HT (55 000 € TTC), soit 207 900 € HT (220 000 € TTC) sur l'ensemble du marché.
Le marché débute à compter de la notification jusqu'au 30/06/2021. Il est reconductible de manière tacite 3 fois par période de 12 mois, soit une durée maximale de 4 ans et une fin maximale le 30/06/2024.

Le présent marché est conclu selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique. Le recours à cette procédure est justifié par le fait que le titulaire du marché est le seul à proposer l'acquisition d'abonnements et de places à l'unité pour les matchs du LOSC auprès de sociétés ou organismes publics.

Imputation budgétaire : 411.5110.6232

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 11 août 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176127-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 20 août 2020